



Sciences Po
Bordeaux

Le parcours de Master Économie sociale et solidaire et innovation sociale en apprentissage



L'apprentissage assure la sécurité et la qualité du parcours des jeunes comme des employeurs. Pour une intégration réussie, l'alternance est plébiscitée par 71% des employeurs.
Rejoignez-les !

L'apprentissage à
Sciences Po Bordeaux :
un atout pour les
employeurs.

Le parcours Économie sociale et solidaire et innovation sociale



En plaçant l'expérience professionnelle au cœur des apprentissages, la pédagogie spécifique de l'alternance utilise l'expérience et les savoir-faire acquis dans votre structure pour étayer et donner du sens à la formation : **votre structure est l'espace privilégié pour apprendre.**

L'apprentissage : un itinéraire privilégié

L'apprentissage est un enjeu de croissance pour l'économie, une réponse aux objectifs d'efficacité de votre structure. **En formant un jeune à la hauteur de vos exigences, l'apprentissage vous permet de constituer un vivier de recrutement et vous assure de bénéficier de compétences adaptées.**

L'apprentissage impulse une nouvelle dynamique dans vos équipes : votre apprenti apporte un regard extérieur sur le travail, et transmet des connaissances, des méthodes ou des techniques. Le rôle de maître d'apprentissage valorise vos collaborateurs.

Organiser la transmission par les pairs est aussi une occasion pour votre équipe de réfléchir à ses activités, à ses missions, aux compétences dont elle a besoin.

Le salaire

Le salaire minimum de l'apprenti dépend de son âge et de l'ancienneté du contrat (voir tableau). **En apprentissage, il n'y a pas de charge salariale : le salaire BRUT = le salaire NET.** En revanche, il peut y avoir d'autres retenues : mutuelle, tickets restaurant, prévoyance, absences non justifiées, etc.

Les exonérations

Exception faite de la CSG-CRDS, les exonérations spécifiques de charges sociales sont supprimées pour les contrats signés à compter du 1^{er} janvier 2019. Les employeurs d'apprentis peuvent désormais bénéficier de la réduction générale de charges sociales Fillon. Les cotisations salariales ne sont dues que sur la partie de la rémunération supérieure à 79% du SMIC.

	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{re} année	43% du SMIC 668,47 €	53% du SMIC 823,93€	Salaire le plus élevé entre le SMIC et le salaire minimum conventionnel
2 ^e année	51% du SMIC 792,84 €	61% du SMIC 948,29 €	
3 ^e année	67% du SMIC 1041,57 €	78% du SMIC 1212.57 €	

Au 1^{er} janvier 2021 le SMIC est de 1554,58€ par mois pour 151,67 heures de travail (35 heures par semaine).

La législation

L'apprenti

- › est de nationalité française, ressortissant de l'UE, ou étranger en situation régulière de séjour et de travail ;
- › est âgé de 30 ans maximum à la date de début de contrat, sauf travailleur handicapé, créateur d'entreprise, etc.

Le contrat

- › Sa durée dépend de la formation et il doit terminer après les examens.
- › La période d'essai est de 45 jours effectifs en entreprise.
- › La durée hebdomadaire de travail de l'apprenti est identique à celle des autres employés de la structure.

Les congés

- › L'apprenti a droit aux congés payés légaux à prendre pendant la période chez l'employeur uniquement.
- › 5 jours de congés supplémentaires sur l'année pour réviser les examens dans le mois qui précède les épreuves.

L'assiduité et les absences

- › Le temps de formation est considéré comme un temps de travail à part entière soit 35 heures de travail hebdomadaire. Les états de présence sont envoyés aux employeurs par Sciences Po Bordeaux.
- › Hors raisons légales, les absences peuvent donner lieu à des retenues sur salaire et à des sanctions, pouvant aller jusqu'à la rupture du contrat.

La formation

Le Diplôme de Sciences Po Bordeaux - parcours Économie sociale et solidaire et innovation sociale vise la formation de cadres "développeurs" du secteur qui travaillent à la définition et à la mise en œuvre de projets de création et de développement.



Les objectifs

La formation entend développer une bonne compréhension des savoirs et compétences mobilisées pour le fonctionnement des structures d'action :

- › management général › gestion financière › ressources humaines › encadrement juridique du secteur.

Elle permet également d'acquérir la maîtrise des outils et pratiques du management de projet et de la mise en œuvre de stratégies de développement du secteur.



Rythme d'alternance

L'apprentissage concerne la cinquième année (M2), de septembre à septembre, pour une durée de formation de 455 heures. Après quelques jours d'installation chez l'employeur début septembre, les périodes de formation à Sciences Po Bordeaux et d'activité chez l'employeur alternent sur la base d'une semaine / une semaine jusqu'à début mars. Après la première semaine de mars et jusqu'à la fin du contrat, l'apprenti est à temps plein chez l'employeur.



Le contenu

Master 1 – 4^e année

Enseignements fondamentaux » Les activités d'utilité sociale • Analyse des politiques publiques • Introduction à la gestion des organisations. **Enseignements de spécialisation** » Histoire de l'Économie Sociale & Solidaire • Les organisations d'utilité sociale • Développement des organisations et des personnes • Sociologie des organisations

Master 2 – 5^e année

Comprendre l'ESS et ses enjeux » Nouveaux contextes, enjeux, pratiques : ESS et territoires, Innovation sociale et nouveaux modèles d'action, économie collaborative • Les outils de l'entrepreneuriat dans l'ESS : management des organisations et des entreprises, modes de financement, évaluation des impacts sociétaux de l'ESS

Créer et développer des activités et des entreprises dans le champs de l'ESS » La "méthode projet" • Accompagnement des groupes • Dimensions organisationnelles des structures de l'ESS

Le parcours de Master Économie sociale et solidaire et innovation sociale en apprentissage

Vous recherchez un apprenti

Si vous recherchez un apprenti, veuillez transmettre votre offre d'apprentissage par email à Madame Nelly Couderc, directrice du Pôle Carrières et Partenariats :

n.couderc@sciencespobordeaux.fr

Nous communiquerons votre offre aux candidats ou nous vous transmettrons leur candidature, selon votre choix.

Dès que l'adéquation projet candidat / missions proposées / objectifs de la formation aura été validée, le contrat d'apprentissage pourra être établi.

Nous signons ensemble

Le contrat d'apprentissage sera établi avec l'apprenti et une convention de formation sera signée avec Sciences Po Bordeaux. Le service Formation continue apprentissage sera votre interlocuteur pour ces démarches qui impliqueront également votre OPCO de branche.

v.ganivette@sciencespobordeaux.fr

Suivez-nous !



facebook.com/SciencesPoBordeaux



twitter.com/ScPoBx



instagram.com/sciencespobordeaux



Sciences Po Bordeaux

Sciences Po Bordeaux

11 allée Ausone
Domaine universitaire
F-33607 Pessac Cedex

+33 [0]5 56 844 310
sciencespobordeaux.fr